



Siryae



## DÉCISION N° 2026-200

**Objet : Conventions pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur) à Beynes sur les sites de l'Église et du Gymnase.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D712-2024 du Comité Syndical du 5 novembre 2024 relative à la Concession du service public d'eau potable - Approbation du choix du concessionnaire,

Vu la délibération n° D731-2025 du Comité Syndical du 12 novembre 2025 relative à l'adoption du modèle de convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau,

Vu les projets de conventions avec la commune de Beynes proposé par la société SAUR,

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'installation et de maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur la commune de Beynes,

### DÉCIDE

Article 1 : de signer les conventions tripartites avec la société SAUR et la commune de Beynes pour l'installation et la maintenance de systèmes de télérelève des compteurs d'eau (concentrateurs) sur les sites de l'Église et du Gymnase.

Article 2 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 8 juin 2026

Guy PÉLISSIER  
Président

